

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2006 - Convocation du 07/12/2006
Compte rendu affiché le : 22/12/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BOUREZG; M. BELLOT

Absents représentés : M. CHATUT (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme WYMANN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY)

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Convention de mise à disposition de locaux - Conseil Général

La commune de Neuville-Sur-Saône bénéficie depuis cette année sur son territoire de la présence de trois éducateurs de prévention employés par le Conseil Général du Rhône. Cet apport récent en personnel répond à une longue attente. Le secteur a en effet besoin d'actions d'anticipation, notamment dans les quartiers reconnus sensibles au titre de la politique de la ville, pour repérer et prendre en charge les situations de déviance sociale pouvant encore faire l'objet d'un traitement préventif.

Afin de permettre à ces agents de travailler dans de bonnes conditions, la commune se propose de mettre à disposition, de manière précaire, un local lui appartenant situé dans le Vieux-Château, au centre de Neuville.

Bien que l'occupation du bâtiment au profit du Conseil général se fasse gratuitement, une convention doit être adoptée par l'assemblée pour préciser les modalités pratiques de ladite occupation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT qu'il importe d'établir la convention avec le Conseil Général pour la mise en place d'un local municipal dit "du Vieux Château" définissant ainsi les conditions administratives et financières de l'occupation,
- **ADOpte la convention proposée qui est annexée à la présente délibération,**
- **PRECISE que cette mise à disposition se fait à titre gratuit,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 14 décembre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 09/01/2007
Publication ou affichage du 09/01/2007
Paul LAFFLY,
Maire.